



Liste des prestations obligatoires	Commentaires
<b>CERTIFICATION BBC</b>	
<p>Le programme de travaux BBC doit viser l'atteinte du label BBC Effinergie Rénovation (Bâtiment Basse Consommation), ou Effinergie Rénovation pour les bâtiments achevés avant 1948. Si, après étude, le niveau de performance « BBC rénovation » n'est pas atteignable, pour des raisons techniques ou réglementaires, et après dérogation de Nantes Métropole, un scénario HPE peut être étudié. Cette demande de dérogation doit faire l'objet d'une demande spécifique (modèle de formulaire fourni par NM) en amont des réunions de restitution.</p>	
<p>Le maître d'œuvre s'engage à répondre aux exigences du processus de certification choisi par le syndicat des copropriétaires et/ou, par délégation, l'accompagner dans la sélection d'un organisme certificateur</p>	
<b>CONTENU GÉNÉRAL DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>	
<p>La mission du maître d'œuvre s'appuiera sur le décret n° 93.1268 du 29/11/1993 et l'arrêté du 21/12/1993</p>	
<p>En complément, l'analyse comprend les prestations suivantes :</p>	
<p>* Production d'une analyse architecturale, énergétique et technique du bâti existant sauf si audit Mon Projet Renov déjà réalisé</p>	
<p>* Définition et étude d'un programme de travaux nécessaires à la conservation du bâtiment (scénario 0)</p>	
<p>* Définition d'un programme de travaux permettant l'atteinte de 35 % d'économies d'énergie</p>	
<p>* Définition et étude d'un programme de travaux BBC Rénovation ou HPE (<i>par dérogation cf ci dessus</i>)</p>	
<p>* Le programme de travaux chiffré avec, le cas échéant, les travaux d'intérêt collectif sur les parties</p>	
<p>privatives (changement des menuiseries extérieures, chaudières individuelles, chauffe bains, BECS... * Le chiffrage des économies d'énergie selon la méthode réglementaire (THCE-ex) et au moyen d'une simulation thermique dite comportementale préconisée par l'ADEME</p>	
<b>EXIGENCES SPÉCIFIQUES TECHNIQUES DE LA MISSION</b>	
<p>L'étude du MOE doit prendre en compte :</p>	
<p>* Le chiffrage d'une variante pour l'utilisation de <b>matériaux biosourcés</b> sur les postes « Isolation des parois opaques »</p>	
<p>* En cas de potentiel éolien et/ou solaire de la copropriété, l'étude de faisabilité d'une installation (<b>éoliennes, panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques</b>) par un bureau d'études RGE spécialiste ou équivalent</p>	
<p>* l'étude des problématiques du confort acoustique : bouches acoustiques, choix des matériaux, mise en œuvre des équipements, et du confort d'été</p>	
<p>* l'étude des travaux de ventilation</p>	
<p>* l'étude des travaux de débouage</p>	
<p>* l'étude des travaux d'équilibrage des réseaux</p>	
<p>* l'étude de fermeture des séchoirs, celliers</p>	
<p>* l'étude technique et économique de raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU)</p>	
<p>* l'étude de l'accessibilité des locaux communs, au regard des obligations réglementaires et légales</p>	
<p>* l'étude des travaux sur les menuiseries extérieures et occultants des parties privatives</p>	
<b>VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA MISSION</b>	
<p>Avant la présentation du projet au conseil syndical, le maître d'œuvre consultera l'ABF et les services d'urbanisme pour vérifier sa compatibilité avec les règles</p>	
<p>Le maître d'œuvre devra préparer et effectuer les démarches administratives (étude de faisabilité urbanistique, demande de PC, DP... et fournir les éléments nécessaires au traitement de situations particulières (droit de surplomb ou de passage...)</p>	
<p>Les certificats d'économie d'énergie CEE seront négociés en amont du vote des travaux et si possible dans le cadre de la fiche rénovation globale</p>	
<p>Tous les éléments nécessaires à l'obtention des aides mobilisables par la copropriété seront fournis (caractéristiques techniques, devis détaillés séparant matériel et main-d'œuvre, TVA...)</p>	

Liste des prestations obligatoires	Commentaires
<b>PÉDAGOGIE / CONCERTATION / RESTITUTION</b>	
Le maître d'œuvre s'engage à :	
* participer à une réunion de lancement de l'étude, en présence du syndic, du conseil syndical, de l'opérateur, de Nantes Métropole : recueil des attentes, définition des rôles de chacun, calendrier...	
* faire valider le projet de travaux par le CS, avant la phase de consultation entreprises, en présence du syndic et, le cas échéant, Nantes Métropole ou son opérateur	
* présenter le Rapport d'Analyse des Offres auprès du syndic et du conseil syndical, en préparation de la réunion d'information	
* présenter à l'ensemble des copropriétaires, en réunion d'information, le projet de travaux et le plan de financement associé	
* présenter à l'ensemble des copropriétaires, en Assemblée Générale, le projet de travaux	
<b>COMMUNICATION</b>	
Les logos de Nantes Métropole / Mon Projet Rénov seront présents sur tous les documents produits dans le cadre de l'étude ainsi que sur le chantier en phase travaux	
<b>LIVRABLES</b>	
L'ensemble des projets de travaux avec les différents scénarios : 0, 35 %, BBC Rénovation	
Le rapport d'analyse des offres de travaux sur les parties collectives et privatifs d'intérêt collectif, accompagné d'une note listant les travaux induits liés à la rénovation énergétique.	
Les devis de MOE, diagnostic amiante	
Le tableau synthétique pour chaque scénario de travaux (modèle fourni Métropole)	
Le certificat à la conception délivré par l'organisme certificateur	
Les compte-rendus de réunions, supports de présentation du projet de travaux et autres documents produits dans le cadre de l'étude	
<b>OPTIONS</b>	
L'accompagnement du syndic et du conseil syndical dans la renégociation des contrats de fourniture d'énergie	
L'étude d'opportunité de valorisation foncière au regard du PLUM	

**MISSION maîtrise d'oeuvre - Etude**

€ HT  
€ TTC

**CERTIFICATION BBC - étude MOE**

€ HT  
€ TTC

**DIAGNOSTIC AMIANTE - avant travaux**

€ HT  
€ TTC

**Autres études techniques**

€ HT  
€ TTC

DATE  
le:     /    /    

SIGNATURE + CACHET DE L'ENTREPRISE :

Ce bordereau ne se substitue pas à un devis argumenté et détaillé.